

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## 1° LE PROJET EDUCATIF

*C'est pendant les premières années de la vie que se forme la personnalité d'un individu. Le patrimoine héréditaire est certes nécessaire mais non suffisant pour faire de l'être humain un Homme. C'est sous l'influence du milieu dans lequel il évolue et avec lequel il a des échanges incessants que se fabrique la personnalité de chaque enfant.*

*Chaque famille, chaque enfant a son histoire personnelle et nous nous devons de respecter le rythme et les habitudes de chacun.*

*La mission de l'espace petite enfance est donc d'accueillir les enfants confiés par leur famille durant leur absence dans un lieu d'accueil sécurisant tant matériellement qu'affectivement et ainsi leur assurer un cadre propice à leur développement.*

## L'adaptation

*Durant les premières semaines de la vie de l'enfant, son activité reste assez affective et « végétative ». Il a un comportement de grande dépendance. Il est important pour l'adulte qui le prend en charge d'être attentif à ses besoins, tant affectif que d'hygiène, d'alimentation, de sommeil... besoins fondamentaux auxquels il nous faut répondre de la manière la plus pertinente possible en fonction de chaque enfant.*

*Plus grand, l'enfant aura acquis un rythme, des habitudes, des rituels qui lui servent de repères tout au long de la journée et lui permettent d'appréhender chaque jour de la manière la plus favorable pour lui.*

*Pour pouvoir décoder ce « langage », ces habitudes, qui diffèrent d'un enfant à l'autre, il faut faire connaissance avec la famille dans son ensemble (parents et enfants). Le temps d'adaptation prend là toute son importance. Il va permettre à la famille qui doit confier son enfant de faire connaissance avec les personnes qui vont s'en occuper en leur absence et inversement au personnel de mieux cerner les besoins spécifiques à chaque enfant.*

*L'adaptation est un moment très important pour l'enfant, sa famille et le personnel. Cet instant doit être « parlé » entre adulte mais aussi et surtout avec l'enfant, et ce quel que soit son âge (lui expliquer que l'on s'en va, que l'on reviendra le chercher... et surtout ne pas partir « à la sauvette » par exemple).*

Ce temps d'adaptation permet aussi à la famille de donner les informations nécessaires au bon déroulement de l'accueil de l'enfant tout au long de la journée (rituel de sommeil, goût alimentaire, problèmes particuliers...)

Il semble difficile d'établir de façon précise le temps de cette adaptation. Cependant plusieurs temps sont organisés dans la structure à différents moments de la journée, avec - puis sans - les parents pour des durées variables en fonction de chaque enfant. « A chacun son rythme ».

## L'organisation de la structure

La structure est divisée en 3 lieux de vie distincts selon l'âge des enfants afin de permettre une adaptation plus fine aux besoins de chacun d'eux. Le nombre d'enfants accueillis dans chaque unité permet une individualisation plus grande de chacun d'eux.

L'espace petite enfance accueille dans ses locaux des enfants gardés sur deux modes différents, régulier ou occasionnel. De par son organisation, les enfants pourront bénéficier des mêmes prestations (hormis le déjeuner).

Des temps sont prévus lors des départs et arrivées des enfants afin de permettre un dialogue entre le personnel et les parents. Dans le hall d'entrée se trouve aussi un « salon » permettant aux familles de pouvoir discuter entre elles (si elles le souhaitent) dans un lieu à leur intention.

Au fur et à mesure que l'enfant va grandir, il changera de section. Pour permettre cette transition au mieux, les trois unités de vie sont structurées de la même manière. De plus un membre de l'équipe de la section d'où vient l'enfant suivra avec le groupe de manière à rester un repère fiable pour chacun.

## Eveil et activités

Il nous revient à nous, professionnels de la petite enfance, d'aménager un espace suffisamment riche, varié et sécurisant afin que l'enfant puisse évoluer et s'enrichir à son rythme.

Tout en respectant les grandes lignes du développement psychomoteur et psychoaffectif de l'enfant, nous devons lui procurer un cadre dans lequel il se sente en confiance pour évoluer de la manière la plus favorable qu'il soit.

Tous ses acquis, l'enfant, quel que soit son âge, va les apprendre par le « jeu ».

C'est en jouant que l'enfant va faire des expériences qui lui permettront de prendre conscience de son corps, de ses capacités, de l'environnement dans lequel il évolue ainsi que des conséquences de ses actes. Pour un enfant, **JOUER C'EST VIVRE**. Il fabrique sa personnalité en jouant.

Chaque unité de vie est structurée de manière à promouvoir le jeu, tant libre que dirigé, tant intérieur qu'extérieur.

En effet, des structures de motricités, des « coins » à thème sont aménagés ainsi que des espaces libres afin de permettre à l'enfant d'évoluer à sa façon, selon ses besoins et envies dans la section. Ces jeux libres sont une grande richesse pour le développement de la personnalité, de la construction de soi. Ils favorisent la créativité, l'imagination, l'imitation, les rapports avec les autres et ouvrent la route à la socialisation. Pour un enfant, jouer, c'est aussi passer de « je » à « nous ». Durant le temps de jeu libre, l'adulte reste en retrait, n'intervient pas dans la façon dont l'enfant investit le jouet (sauf si l'enfant en fait la demande), accepte qu'il le détourne de son « utilité » première (tant pis si la voiture sert à coiffer la poupée !).

Pour se dépenser, les enfants ont à leur disposition, outre les structures de motricité intérieures et extérieures, des vélos, trottinettes, tapis de sol, ballons... Ces divers éléments peuvent être à leur disposition en jeu libre ou utilisés lors de parcours de motricité par exemple.

Des temps d'activités dirigés sont aussi mis en place par l'équipe dans le but de favoriser l'apprentissage et la socialisation. Ces jeux ou activités apprennent à l'enfant à obéir à des consignes afin d'arriver à un but précis.

Le planning des activités est établi par l'ensemble de l'équipe en fonction de l'orientation du projet pédagogique mais aussi du rythme de vie et des saisons (Noël, Pâques...). Il est porté à la connaissance des parents (par affichage) afin de servir de point de repère sur le déroulement de la journée. Les activités sont proposées par petits groupes en fonction du développement, des capacités mais aussi de l'envie de l'enfant d'y participer. Il peut s'agir d'éveil sensori-moteur, activités manuelles, réflexion, langage, manipulation...

## **Le sommeil**

Plus ils sont petits, plus les enfants ont besoin de repos. Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, les différentes unités de vie comprennent chacune un ou plusieurs dortoirs.

En effet, dans la section des bébés et des moyens, les dortoirs sont de petites tailles afin de procurer un environnement le plus calme et le plus « intime » possible pour les temps de repos et permettre ainsi un coucher et un lever « à la carte » aussi bien le matin que l'après-midi.

Pour les plus grands, la sieste a lieu après le déjeuner.

Les temps de sieste sont précédés de jeux calmes, de musique, d'histoires afin de permettre aux enfants de se détendre avant de se coucher. Puis, doudou en main, chacun rejoint son lit.

Les réveils sont échelonnés en fonction du rythme de chaque enfant et suivis par un temps de calme.

Le sommeil doit être un temps de calme, de relaxation et de plaisir.

## Les repas

*Le temps de repas doit être un moment privilégié, de plaisir et d'échange. Là encore, l'enfant est doucement conduit vers une autonomie alimentaire avec le soutien bienveillant du personnel.*

*Les enfants mangent selon leur âge, les uns après les autres pour les plus petits ou ensemble à table pour les plus grands.*

*Les repas sont pris sur place, dans chacune des sections. Les menus sont établis sous contrôle du médecin attaché à la structure et conditionnés selon les besoins de chacun des enfants (introduction des légumes, de la viande, texture mixée, moulinée...).*

## L'hygiène et la propreté

*Le change est un moment privilégié, propice à une relation individuelle, favorisant les échanges et interactions enfant-adulte. Il a lieu systématiquement à certains moments de la journée, mais aussi et surtout en fonction des besoins de chaque enfant.*

*L'apprentissage de la propreté est un stade très important pour l'enfant lui-même et pour ceux qui l'entourent.*

*Il faut rappeler tout de même qu'un enfant ne peut être propre avant 18 mois, âge auquel la maturation cérébrale et nerveuse permet le contrôle de ses sphincters.*

*Cet apprentissage doit se faire en coordination entre la maison et la structure, ce n'est pas à l'équipe de décider si tel ou tel enfant doit être propre. Il s'agit avant tout d'une prise de conscience de l'enfant lui-même. On ne force pas un enfant à aller « sur le pot » s'il n'est pas prêt ou n'en manifeste ni le besoin, ni l'envie, par contre on le félicite lors de ses premiers essais fructueux.*

*Le meilleur moment ? Celui choisit par l'enfant !*

## L'heure des retrouvailles

*C'est un « temps fort » de la journée, l'instant où l'enfant et ses parents se retrouvent.*

*Tous réagissent différemment et nous devons être présents pour informer les parents du déroulement de la journée mais aussi nous montrer discrets pour ne pas troubler l'intimité de ces retrouvailles. C'est un temps d'écoute, de dialogue entre parents et professionnels.*

## 2°LE PROJET SOCIAL

L'Espace Petite Enfance constitue un équipement public prioritaire dont La Commune se devait d'engager la réalisation dans le contexte de croissance démographique qu'elle connaît et les mutations que celle-ci génère (9 012 habitants au recensement général de 1999, 11 493 habitants au recensement complémentaire de 2002).

La volonté Municipale de créer une structure multi-accueil dans l'immédiate périphérie du Centre Ville répond au souci de développer un lien social et éducatif particulièrement fort entre les divers quartiers de la commune : un espace de solidarité pour les familles Saint-Cyriennes.

Quelques chiffres représentatifs :

1999	2011
9 012 habitants dont 384 enfants de moins de 4 ans 417 enfants de 5 à 9 ans	11 769 habitants dont 285 enfants de moins de 3 ans 354 enfants de 3 à 5 ans

Selon le dernier recensement, le taux d'activité des 15 à 64 ans est de 70,7 % en 2011 sur la commune.

Notons enfin qu'à ce jour, la commune compte 41 assistantes maternelles en contact grâce au relais "« Les Petits Lutins Saint Cyriens » et pouvant accueillir jusqu'à 171 enfants, 3 écoles maternelles et 3 écoles primaires, et enfin d'un centre de loisirs sans hébergement (maternelle et primaire) ouvert durant les vacances scolaires.

## 3° LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

La structure est un établissement municipal placé sous la responsabilité du Maire de Saint Cyr sur Mer.

L'espace Petite Enfance est une structure multi-accueil, c'est à dire qu'elle comprend dans ses locaux deux modes de garde distincts : l'accueil régulier et l'accueil occasionnel. L'accueil régulier concerne les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Une priorité est donnée aux enfants dont les deux parents, ou le parent unique, exercent une activité professionnelle ou assimilée (congés maladie et maternité, formation et poursuite d'études).

L'accueil occasionnel concerne tous les enfants de 10 semaines à 6 ans que les parents disposent ou non d'une activité professionnelle.

L'accueil régulier concerne les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Une priorité est donnée aux enfants dont les deux parents, ou le parent unique, exercent une activité professionnelle ou assimilée (congés maladie et maternité, formation et poursuite d'études).

L'accueil occasionnel concerne tous les enfants de 10 semaines à 6 ans que les parents disposent ou non d'une activité professionnelle.

L'Espace Petite Enfance est ouvert du lundi au vendredi.

## HORAIRES D'OUVERTURE

**La crèche** de 7 heures 30 à 18 heures 30.

**La halte-garderie** de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'accueil des enfants est assuré le matin jusqu'à 9 h 30. Les départs le soir ne peuvent se faire qu'à compter de 16 h 30.

## CAPACITES D'ACCUEIL

Elle est de 60 places réparties comme suit :

- « crèche » (conditions de travail des parents) 50 places
- « halte-garderie » (sans condition de travail) 10 places

En cas de nécessité, les places d'accueil régulier seront substituables en accueil occasionnel.

### Avenant n°1

Selon les dispositions prévues au Décret N°2006-1753 du 23 décembre 2006, l'établissement s'engage à accueillir 3 enfants non scolarisés, âgés de moins de 6 ans, dont les parents sont bénéficiaires de certaines prestations sociales, notamment :

- L'Allocation de revenu minimum d'insertion,
- L'Allocation de parent isolé,
- L'Allocation de solidarité spécifique,
- Primes forfaitaires,

instituées respectivement par les articles L 262-11 du code de l'Action sociale et des familles, L 524-5 du code de la sécurité sociale et L 351-20 du code du travail.

Ces places sont mobilisées à chaque « rentrée scolaire » à raison d'une place par tranche d'âge, et peuvent être attribuées après présentation d'un justificatif écrit de ces différentes prestations. Une information concernant ces disponibilités est diffusée auprès des autorités publiques et organismes compétents en matière d'insertion professionnelle.

Il reste néanmoins de règle que les familles concernées par le présent avenant doivent résider sur la commune, critère de base de toute admission.

## FERMETURES ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES

La structure fermera ses portes tous les jours fériés, une semaine à Noël, durant les vacances d'hiver, à Pâques ainsi que trois semaines durant le mois d'août. Les dates exactes seront affichées dans le hall d'accueil dès que possible.

## 4° DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les enfants atteints d'un handicap sont accueillis à l'espace petite enfance sur avis du médecin attaché à la structure et dans la mesure où la vie en collectivité leur est possible.

Une place de crèche est réservée pour « l'accueil d'urgence » d'un enfant en difficulté. Elle sera accessible sur demande justifiée auprès du Maire, du C.C.A.S. ou de la structure elle-même.

## 5° LE PERSONNEL

1 Directrice (Infirmière-Puéricultrice DE)

1 Educatrice de jeunes enfants en continuité de direction

1 Educatrice de jeunes enfants

9 Auxiliaires de Puériculture

5 CAP Petite enfance ou BEP sanitaire et social

1 Cuisinière / Lingère

2 Agent d'entretien

## 6° DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES

Un tableau d'affichage est disposé dans le hall de la crèche / halte-garderie afin d'établir un contact permanent entre la vie de la structure et les parents. Les parents y trouveront les grands moments qui ponctuent la journée de leur enfant (fêtes, activités, ateliers...)

Le règlement intérieur, le projet d'établissement, ainsi que toutes les informations pratiques seront à la disposition des familles par ce moyen d'affichage.

Les différents lieux de vie sont accessibles aux parents pour une meilleure connaissance du personnel, des locaux et de l'environnement dans lequel évolue leur enfant.

Lors de chaque arrivée et de chaque départ, des transmissions entre la famille et l'équipe de la section auront lieu, ceci permettant une prise en charge globale et complète de chaque enfant.

## 7° RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le service est en contact avec :

- La P.M.I. : transmissions de tout changement et toute modification au sein de la structure,
- La C.A.F. : suivi du contrat enfance et versement de la prestation de service « accueil des jeunes enfants »
- Le C.C.A.S. dans la continuité de prise en charge sociale des familles.
- L'école maternelle : visite de l'école pour préparer l'enfant à la rentrée scolaire.

## 8° ADRESSE ET STATUT DE L'ETABLISSEMENT

**Espace Petite Enfance**  
Structure multi-accueil  
Chemin de la Péguière  
83270 SAINT CYR SUR MER

L'espace petite enfance est un établissement communal géré par la ville de Saint Cyr sur mer.

Saint Cyr sur mer,  
Le 17/04/2015.

Le Responsable de la Structure

Le Gestionnaire